

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA VILLE DE THÔNES**

**SÉANCE DU 25 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à seize heures trente, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mme Michèle DUCROT, M. Jean-Marc GROFF, Mmes Nelly MIQUET-SAGE, Madeleine PALACIOS, Muriel PERILLAT dit LEGROS, M. Frédéric VAILLANT, Mme Brigitte VULLIET, Administrateurs.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,  
Mme Joëlle TIBURZIO, Administratrice.

Date de convocation : 12 mars 2024  
Administrateurs en exercice : 11  
Présents et représenté : 9

Mme Muriel PERILLAT dit LEGROS, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

**N° 2024/002 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. LE COMPTABLE PUBLIC  
- EXERCICE 2023**

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des recettes et des dépenses,

- 1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 074-267410249-20240325-CCAS24002-DE

S<sup>2</sup>LO

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 4 avril 2024

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Muriel PERILLAT DIT LEGROS

LE MAIRE-PRÉSIDENT CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE  
DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE  
- 8 AVR. 2024 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 8 AVR. 2024

THÔNES, le

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET